



## Annulation vente suite refus signature

Par **writelease**, le **26/07/2010** à **15:22**

Bonjour,

Je devais signer un acte definitif pour l'achat d'une maison vendredi.

Je suis passé par une agence immobilière.

Au rendez vous pour la signature, nous nous appercevons que les propriétaires actuels avaient achetés en viager et que pour la signature de vente le creditrentier doit également signer pour que l'on puisse lever de preteur denier sur la maison.

En sachant que ni l'agence, ni les propriétaires, ni le notaire nous a parler de ce viager et de ce creditrentier.

Il se trouve que ce creditrentier refuse de signer et que par conséquence nous ne pouvons pas signé l'acte de vente.

La veille, nous avons signé l'acte definitif de la vente de la maison que nous avons et par conséquence nous nous retrouvons avec deux enfants de 5 ans et 20 mois a la rue.

Quel demarche puis je entreprendre?

Cordialement,

Par **fif64**, le **26/07/2010** à **16:59**

Vous pouvez attaquer vos vendeurs pour obtenir des dommages et intérêts